

# Rapport sur les risques 2022

## Rapport pilier III

---

Rapport établi en application des dispositions sur les « informations à publier » issues de la huitième partie du Règlement (UE) 575/2013 dit « CRR » et du Règlement (UE) 2019/876 dit « CRR2 », et des dispositions du Règlement d'Exécution (UE) 2021/637

## Table des matières

<b>A.</b>	<b>Synthèse des risques</b>	<b>4</b>
1.	Présentation des activités	4
2.	Chiffres clés	4
3.	Risques principaux et émergents	5
4.	Facteurs de risques	6
<b>B.</b>	<b>Gestion du capital et adéquation des fonds propres</b>	<b>8</b>
1.	Cadre d'application	8
2.	Fonds propres	8
3.	Exigences de fonds propres	9
4.	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins de capital	10
5.	Ratio de levier	13
6.	Gestion des risques	14
<b>C.</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>18</b>
1.	Exposition au risque de crédit	18
2.	Dispositif de gestion du risque de crédit	18
3.	Diversification de l'exposition au risque de crédit	19
4.	Actifs pondérés	20
5.	Expositions non performantes, coût du risque et restructuration de créances	21
6.	Techniques d'atténuation du risque de crédit	21
<b>D.</b>	<b>Risques de marché relatifs aux activités bancaires</b>	<b>23</b>
1.	Principes généraux	23
2.	Cadre de gestion du risque de change	23
3.	Cadre de gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire	23
<b>E.</b>	<b>Risque de liquidité</b>	<b>25</b>
1.	Politique de liquidité	25
2.	Gouvernance de la gestion de la liquidité	25
3.	Pilotage et surveillance du risque de liquidité	25
<b>F.</b>	<b>Risque opérationnel</b>	<b>27</b>
1.	Cadre réglementaire	27
2.	Organisation et dispositif de surveillance	27

3.	Composantes du risque opérationnel	28
4.	Exposition au risque opérationnel	31
5.	Calcul des exigences de fonds propres	31
<i>G.</i>	<i>Politique de rémunération</i>	32
1.	Processus décisionnel	32
2.	Principes généraux	32
<i>H.</i>	<i>Annexe</i>	33

## A. Synthèse des risques

### 1. Présentation des activités

Les activités exercées par la Banque Misr Paris sont les suivantes par ordre d'importance :

- Les services bancaires destinés à des opérations de commerce international : crédits documentaires export et import, remises documentaires, escomptes de traites avalisées, lettres de garantie, etc.
- La gestion de trésorerie à travers des dépôts interbancaires et la gestion d'un portefeuille de titres de dette.
- Des services de banque de détail (dépôts à vue, dépôts à terme, moyens de paiement traditionnels, prêts personnels...) pour une clientèle restreinte de particuliers, de sociétés, et d'administrations.

### 2. Chiffres clés

La Banque Misr Paris a une structure financière solide. Le ratio CET1 s'élève à 14,71 % au 31 décembre 2022, en diminution par rapport au 31 décembre 2021, du fait principalement de l'augmentation de la taille du bilan à hauteur de 1,157 milliards d'euros en 2022.

Le ratio CET1 de la Banque Misr Paris est supérieur à l'exigence au 31 décembre 2022 de 7,7 % ainsi qu'aux exigences notifiées par l'ACPR à 7,7 % et s'appliquant à partir du 1er janvier 2023.

Le ratio de levier s'établit à 7,05 % au 31 décembre 2022 contre 13,67% au 31 décembre 2021, soit une baisse de 6,62%. Il est confortablement supérieur à l'exigence de levier de 3 % en vigueur au 31 décembre 2022.

L'évolution de ces ratios illustre la capacité d'adaptation continue de la Banque Misr Paris et la solidité de son bilan. Le tableau des indicateurs clés ci-dessous répond aux exigences de publication des articles 447 (points a à g) et 438 (b) du CRR2. Il présente une vue globale des différents ratios prudentiels de solvabilité, de levier et de liquidité de l'établissement, leurs composants et les exigences minimales qui leur sont associées.

EU KM1 – Indicateurs clés en millions d'euros		31/12/2021	31/12/2022
<b>Fonds propres disponibles (montants)</b>			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	114,6	116,7
2	Fonds propres de catégorie 1	164,6	166,7
3	Fonds propres totaux	164,6	166,7
<b>Montants d'exposition pondérés</b>			
4	Montant total d'exposition au risque pondérés	394,4	1133,2
<b>Ratios de solvabilité (en % des RWA)</b>			
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	29,1%	10,3%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	41,7%	14,7%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	41,7%	14,7%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,25%	1,25%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,70%	0,70%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	0,23%	0,23%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,25%	9,25%
<b>Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)</b>			
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%

EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)		
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)		
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)		
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)		
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)		
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,75%	11,75%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	19,82%	1,05%

### 3. Risques principaux et émergents

L'identification et le suivi des risques principaux et émergents font partie intégrante de la gestion de la Banque Misr Paris. Ces risques sont identifiés, analysés et gérés grâce à différentes analyses menées par la fonction de gestion des risques, les pôles et les métiers de la Banque, et examinés par les différents Comités de la Banque, qui donnent lieu à des actions et décisions concernant notamment :

- Les impacts du contexte macroéconomique et financier sur le portefeuille de la Banque.
- Les politiques portant sur la gouvernance, l'organisation et la gestion des risques de la Banque.
- Les indicateurs prudentiels réglementaires.
- Le profil de risque de la Banque, selon les directives et seuils validés par son siège et sa direction générale.
- Les nouvelles activités ou les nouveaux produits.
- Les risques de marché et de liquidité.
- L'adéquation des fonds propres de la Banque au regard des risques encourus et des exigences réglementaires.

EU KM1 - Indicateurs clés en millions d'euros		31/12/2021	31/12/2022
<b>Ratio de levier</b>			
13	Mesure de l'exposition totale	1204,4	2361,9
14	Ratio de levier	13,7%	7,1%
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>			
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif		
14b	Dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)		
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3%	3%
<b>Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</b>			
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier		
14e	Exigence de ratio de levier globale	3%	3%
<b>Ratio de couverture des besoins de liquidité</b>			
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	189,9	104,7
16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	236,9	100,7
16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	263,1	115,1
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	59,2	25,2
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité	320,8%	415,8%

Ratio de financement stable net			
18	Financement stable disponible total	556,7	814,23
19	Financement stable requis total	383,1	627,4
20	Ratio NSFR	145,3%	129,8%

## 4. Facteurs de risques

Un risque principal est défini comme un risque qui peut :

- Avoir, dans une branche d'activité ou une zone d'activité, un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou la pérennité de l'entreprise ;
- Survenir à brève échéance.

### a. Le risque de crédit

Le risque de crédit de la banque Misr Paris est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

Les actifs pondérés spécifiques au risque de crédit s'élèvent à 1111,8 MEUR, soit 98,1 % du total des actifs pondérés pour la Banque Misr Paris contre 369,6 millions d'euros et 93,6 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021.

### b. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel de la Banque Misr Paris est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Les risques opérationnels de la Banque Misr Paris recouvrent la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Sur la période 2020-2022, les types d'incidents opérationnels enregistrés appartiennent principalement à la catégorie « Exécution, Livraison et gestion des processus ». Les défaillances dans les processus comprenant notamment les « dysfonctionnements de l'activité et des systèmes » et la catégorie « clients, produits et pratiques commerciales » constituent respectivement les deuxième et troisièmes types d'incidents en fréquence. En termes de sévérité des incidents, l'essentiel des pertes relèvent de la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus ».

En application de la méthode de base, les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit 2 % du total des actifs pondérés de la Banque Misr Paris, contre 24,8 millions d'euros et 6,4 % du total des actifs pondérés au 31 décembre 2021.

### c. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité est le risque que la banque Misr Paris ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie, y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Le risque de liquidité de la Banque Misr Paris peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

Le LCR de la banque Misr Paris s'élève à 415,8 % à la fin de l'année 2022. La réserve de liquidité s'établit par ailleurs en fin d'année 2022 à 104,7 millions d'euros.

#### d. Risque de marché

La Banque Misr Paris ne réalise pas d'opérations sur les marchés organisés, mais intervient sur des marchés de gré à gré tels que le marché monétaire, le marché des changes, et les marchés de financement des banques et entreprises.

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres influant sur le risque de marché pour la Banque Misr Paris sont principalement ceux qui peuvent varier en fonction de cotations de marché comme les taux d'intérêt et les spreads de crédit.

En l'absence de portefeuille de négociation, les risques de marché auxquels est exposée la Banque Misr Paris sont limités.

La Banque n'entre pas dans la négociation de produits dérivés mais réalise des opérations de vente/achat à terme de devises et principalement dans le couple de monnaies EUR/USD. L'exposition au risque de change est maintenue à un faible niveau.

L'exposition de la Banque Misr Paris au risque de marché est très limitée. Le niveau d'encours pondérés au titre du risque de marché est égal à 0 au 31 décembre 2022 et était précédemment de 24 KEUR au 31 décembre 2021.

#### e. Le risque de crédit de contrepartie

Le risque de crédit contrepartie de la Banque Misr Paris est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. L'exposition de la Banque Misr Paris au risque de crédit de contrepartie est très limitée et l'exposition au risque de crédit de contrepartie est nulle au 31 décembre 2022.

Les seuls produits dérivés traités par la Banque Misr Paris en 2022 sont des swaps de devises réalisés selon les limites accordées par son siège.

Les opérations en question sont des échanges de devises entre deux parties étrangères. L'accord consiste à échanger les paiements de principal et d'intérêts sur un prêt consenti dans une devise contre des paiements de principal et d'intérêts d'un prêt de valeur égale dans une autre devise.

## B. Gestion du capital et adéquation des fonds propres

### 1. Cadre d'application

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (dit "CRR") tel que modifié par le règlement (UE) n° 2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

La Banque Misr Paris est soumise au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

Depuis le 1er janvier 2014, la Banque Misr Paris suit son ratio de solvabilité calculé conformément aux dispositions du Règlement (UE) n° 575/2013, comme le rapport entre ses fonds propres prudentiels et la somme :

- De ses expositions pondérées au titre des risques de crédit et de crédit de contrepartie.
- De ses exigences de fonds propres au titre du risque de marché.
- De ses exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Dans le régime CRR 2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio Common Equity Tier 1 (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio Tier 1 ;
- Le ratio de fonds propres totaux ;
- Le ratio de levier, qui fait l'objet d'une exigence réglementaire de Pilier 1 depuis le 28 juin 2021.

### 2. Fonds propres

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dette, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires.

#### a. Fonds propres de base de catégorie 1

Les instruments de fonds propres de base de catégorie 1 sont composés principalement :

- Des capitaux propres comptables retraités des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, non éligibles dans cette catégorie, et de l'anticipation d'une distribution du résultat ;
- Des réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- Des intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que l'établissement de crédit est éligible ou non ; cet écrêtement correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;

Les principaux ajustements réglementaires sont les suivants :

- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Corrections de valeur des instruments mesurés à la juste valeur, liées aux exigences d'évaluation prudente ;
- Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles, nets d'impôts différés passifs. Depuis le 31 décembre 2020, conformément au Règlement (UE) n° 2020/2176 de la Commission, certains logiciels bénéficient d'un amortissement prudentiel spécifique permettant l'application d'une pondération préférentielle au lieu d'une déduction des fonds propres CET1 ;
- Impôts différés actifs nets dépendant de bénéfices futurs et résultant de déficits reportables ;
- Pertes attendues sur les expositions sur actions ;

- Part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

### b. Fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) sont composés d'instruments subordonnés, ayant principalement les caractéristiques suivantes :

- Ils sont perpétuels et ne contiennent aucune incitation de remboursement ;
- Ils ne sont pas détenus par l'établissement, ses filiales ou toute entreprise détenue à 20 % ou plus ;
- Ils possèdent une capacité d'absorption des pertes ;
- Ils peuvent comporter une option de rachat, au plus tôt cinq ans après la date d'émission, exerçable à la discrétion de l'émetteur (sous réserve de l'autorisation du superviseur) ;
- Ils ont une rémunération provenant d'éléments distribuables et pouvant être annulée sans contrainte pour l'établissement.

Cette catégorie est également constituée de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de base dans leur limite d'éligibilité.

Les autorisations de rachat des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 sont déduites de cette catégorie.

### c. Fonds propres de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de dettes subordonnées ne comportant pas d'incitation de rachat, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de catégorie 1 dans leur limite d'éligibilité. Une décote prudentielle est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans.

Les déductions prudentielles des fonds propres de catégorie 2 concernent principalement :

- Les détentions d'instruments de fonds propres de catégorie 2 d'entités financières significatives ;
- Les autorisations de rachat des propres instruments de fonds propres de catégorie 2.

La banque Misr Paris n'émet pas d'instrument de type T2.

### d. Composition et évolution des fonds propres prudentiels

Par souci de lisibilité, les tableaux complets sur la composition des fonds propres (EU CC1 et EU CC2) sont en annexe.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2022
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>114,6</b>	<b>116,7</b>
Dont instruments de capital	100	100
Dont réserves	14,9	16,7
Dont filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	0,23	
Fonds propres additionnels de catégorie 1	50	50
<b>Total tier 1</b>	<b>164,6</b>	<b>166,7</b>
Instruments Tier 2		
Autres éléments Tier 2		
<b>Total Tier 1+ Tier 2</b>	<b>164,6</b>	<b>166,7</b>

## 3. Exigences de fonds propres

Le montant total des actifs pondérés de la banque Misr Paris au 31 décembre 2022 s'élève à 1133,2 millions d'euros contre 394,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. La Banque Misr Paris applique exclusivement les méthodes standard pour l'évaluation des risques de crédit et des risques de marché, et la méthode de base pour l'évaluation du risque

opérationnel. La ventilation et le détail des actifs pondérés par type de risque sont présentés dans le tableau ci-dessous et dans les sections concernées.

Le tableau ci-dessous présente les montants d'actifs pondérés et d'exigences de fonds propres par type de risque. Les exigences de fonds propres représentent 8 % des actifs pondérés.

En millions d'euros		Montant total d'exposition au risque (TREA)	Exigence totale de fonds propres	Montant total d'exposition au risque (TREA)	Exigence totale de fonds propres
		31/12/2021		31/12/2022	
1	Risque de crédit (hors CCR)	369,6	29,6	1111,8	88,9
2	Dont approche standard	369,6	29,6	1111,8	88,9
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple				
6	Risque de crédit de contrepartie (CCR)				
15	Risque de règlement				
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)				
20	Risques de marché (position, change et matières premières)	24	1,9	0	0
EU 22a	Grands risques				
23	Risque opérationnel	24,8	1,98	21,5	1,71
EU 23a	Dont approche élémentaire				
EU 23b	Dont approche standard	24,8	1,98	21,5	1,71
24	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à pondération de 250%)				
25	<b>Total</b>	<b>394,4</b>	<b>31,5</b>	<b>1133,2</b>	<b>90,7</b>

La variation des actifs pondérés entre les deux arrêts s'explique par les effets suivants :

- Effet volume des actifs : impact lié à la variation des expositions aux risques.
- Effet qualité des actifs.
- Effet variation des taux de change : impact lié à la variation des taux de change sur les expositions.

## 4. Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins de capital

### a. Les exigences minimales du pilier 1

La Banque Misr Paris est tenue de respecter au titre du Pilier 1 :

- Un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 4,5 % ;
- Un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) de 6 % ;
- Un ratio minimum de fonds propres totaux de 8 %.

### b. Les exigences de coussins de fonds propres pilier 1

En complément des exigences minimales de fonds propres au titre du Pilier 1, La Banque Misr Paris est soumise à des obligations de fonds propres CET1 supplémentaires dénommées « coussins » :

- Le coussin de conservation des fonds propres est égal à 2,5 % du montant total des actifs pondérés. Il vise à absorber les pertes dans une situation d'intense tension économique ;
- Le coussin pour risque systémique vise à limiter les risques systémiques ou macroprudentiels non cycliques à long terme. Il est à zéro pour la Banque Misr en 2021 et 2022.
- Le coussin de fonds propres contracyclique est défini comme une surcharge de fonds propres CET1 ayant vocation à s'ajuster dans le temps afin d'augmenter les exigences en fonds propres en période d'accélération du crédit et à les diminuer en période de ralentissement. Il est à 0% pour la Banque Misr en 2021 et 2022.

### c. Les exigences de fonds propres de pilier II

En termes de supervision, le deuxième pilier de l'accord de Bâle prévoit que le superviseur détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par la Banque Misr Paris d'une part, et les fonds propres qu'elle détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Cet exercice d'évaluation par les superviseurs de l'adéquation des dispositifs et des fonds propres aux niveaux de risque présentés par les établissements bancaires est désigné dans la réglementation sous le terme de SREP (Supervisory Review and Evaluation Process).

Le processus de pilotage et de planification du capital est le processus par lequel les établissements évaluent l'adéquation de leurs fonds propres avec leurs mesures internes de capital requis pour couvrir les risques générés par leurs activités. Le processus de pilotage et de planification du capital alimente le SREP annuel. Le pilotage de la solvabilité mis en œuvre au sein de la Banque Misr Paris vise à évaluer ses fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités. Ce pilotage se matérialise notamment par le suivi des ratios de solvabilité par la direction et le siège de la Banque.

### d. Les exigences de fonds propres de la Banque Misr Paris

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le superviseur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

Les résultats du SREP sont notifiés annuellement par l'ACPR à la Direction Générale de la Banque Misr Paris. Les exigences s'appliquant à partir du 1er janvier 2023 ont été notifiées le 22 décembre 2022. La notification SREP est composée de deux éléments : une exigence dite « Pillar 2 Requirement » (« P2R »), et une orientation dite « Pillar 2 Guidance » (« P2G ») non publique.

À la suite de l'évaluation SREP conduite par l'ACPR en 2022, les exigences de pilier 2 que la Banque Misr Paris doit respecter à partir du 1er janvier 2023 sont les suivantes :

- 0,7 % pour les fonds propres de base de catégorie 1 ;
- 0,93 % pour les fonds propres de catégorie 1 ;
- 1,25 % pour le total des fonds propres.

Les ratios CET1, Tier 1 et le ratio de fonds propres totaux de la Banque Misr Paris doivent satisfaire à tout moment aux exigences suivantes correspondant aux seuils des restrictions applicables aux distributions (Montant maximum distribuable – MMD) :

- Respectivement le ratio minimum CET1, le ratio minimum Tier 1, le ratio minimum de fonds propres totaux selon l'article 92 (1) points a), b) et c) de la CRR ;
- L'exigence de pilier 2 ;
- L'exigence globale de coussins de fonds propres selon l'article 128 (6) de la CRD 5, telle que mise en place dans les lois nationales respectives.

Exigence de fonds propres SREP	31/12/2021	31/12/2022
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50%	4,50%
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,70%	0,70%
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,50%	2,50%
<i>dont coussin de conservation</i>	2,50%	2,50%
<i>dont coussin G-SIBs</i>		
<i>dont coussin de fonds propres contracyclique</i>		
<i>dont coussin pour risque systémique</i>		
<b>Exigence globale de CET1</b>	<b>7,70%</b>	<b>7,70%</b>
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50%	1,50%
P2R en T1	0,23%	0,23%
<b>Exigence globale de Tier 1</b>	<b>1,73%</b>	<b>1,73%</b>
Exigence minimale de Tier 2 au titre du Pilier 1	2,00%	2,00%
P2R en Tier 2	0,31%	0,31%
<b>Fonds propres totaux : exigence minimale (pilier 1)</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>
<b>Fonds propres totaux : exigence de pilier 2</b>	<b>9,25%</b>	<b>9,25%</b>

Exigence globale de coussins de fonds propres	2,5%	2,5%
Exigence globale de fonds propres totaux	11,75%	11,75%

La transposition de la réglementation bâloise en droit européen (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières impliqueraient le non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, Tier 1 et fonds propres totaux.

Au 31 décembre 2022, la Banque Misr Paris dispose d'une marge de sécurité de 260 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 29,45 millions d'euros de capital CET1.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50%	6,00%	8,00%
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,70%	0,93%	1,25%
Coussin de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
Coussin systémique	0,00%	0,00%	0,00%
Coussin contracyclique	0,00%	0,00%	0,00%
Exigence SREP (a)	7,70%	9,44%	11,75%
31/12/2022 Ratios de solvabilité (b)	10,30%	14,71%	14,71%
Distance à l'exigence SREP (b-a)	260 pb	527 pb	294 pb
<b>Distance au seuil de déclenchement du MMD</b>	<b>260 pb (29,45 M€)</b>		

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées.

	31/12/2022	
	Ratios	Exigences
Ratio CET1	10,30%	7,70%
Ratio TIER 1	14,71%	9,44%
Ratio global	14,71%	11,75%

## 5. Ratio de levier

### a. Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées de la Banque Misr Paris, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan. Les instruments dérivés et les opérations de pension font notamment l'objet de retraitements spécifiques.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier fait l'objet d'une exigence minimale de Pilier 1 de 3 % applicable à compter du 28 juin 2021.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Le suivi du ratio de levier est réalisé dans le cadre des responsabilités du comité de direction.

### b. Évolution du ratio de levier entre 2021 et 2022

Le ratio de levier de la Banque Misr Paris s'élève à 7,1 % au 31 décembre 2022 contre 13,7% au 31 décembre 2021. La variation du ratio repose essentiellement sur l'augmentation de 1,157 milliards d'euros de la taille du bilan en 2022. Le ratio reste à un niveau élevé, supérieur de 4,1 points de pourcentage à l'exigence de 3% en vigueur au 31 décembre 2022.

## 6. Gestion des risques

### a. Gouvernance

Afin de promouvoir la collégialité dans les décisions, la Banque Misr Paris a mis en place les comités suivants :

- Le Comité de Direction mensuel réunit les membres du management, et les parties prenantes invitées lorsque cela est nécessaire, pour piloter la stratégie, les objectifs, les ressources, les résultats, et les risques de la Banque Misr Paris.
- Le Comité Conformité trimestriel auquel participent tous les membres du Comité de Direction et la Responsable Conformité. Il vise à surveiller et anticiper les risques de non-conformité encourus principalement dans les domaines de la LCB-FT, des sanctions financières, de la protection des clients et de l'éthique bancaire.
- Le Comité Actif-Passif (ALCO) mensuel auquel participent tous les membres du Comité de Direction, le Relationship Manager des entreprises et des institutions financières. Ce Comité a pour objectif de suivre l'évolution des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change et décide des mesures d'atténuation de ces risques.
- Le Comité Risque de Crédit mensuel auquel participent tous les membres du Comité de Direction et le Credit Risk Manager. Il vise à surveiller et anticiper les risques de crédit encourus et décide des mesures d'atténuation de ces risques.
- Le Comité Risques Opérationnels et Contrôle Permanent trimestriel, auquel participent tous les membres du Comité de Direction. Il vise à suivre l'évolution des risques opérationnels encourus, y compris l'examen des incidents opérationnels survenus et des mesures correctives prises, ainsi que les résultats des contrôles permanents effectués.
- Le Comité d'Audit trimestriel auquel participent tous les membres du Comité de Direction et le Responsable de la fonction d'audit interne. Le comité valide le plan d'audit interne et surveille sa mise en œuvre. Il suit également la mise en œuvre des recommandations émises par l'audit interne de la Banque Misr Paris, l'audit interne du Groupe Banque Misr et l'ACPR.
- Le Comité Nouveaux Produits auquel participent tous les membres du Comité de Direction et la Responsable Conformité. Le comité examine et valide les exigences en matière de conformité et de risque opérationnel pour les nouveaux produits et les changements importants apportés aux produits existants.
- Le Comité Projets Informatiques trimestriel auquel participent tous les membres du Comité de Direction, et le RSSI. Il vise à assurer le suivi du portefeuille de projets de la Banque Misr Paris.
- Le comité de Sécurité du Système d'Information trimestriel auquel participent tous les membres du Comité de Direction et le RSSI. Il vise à superviser la gestion de la sécurité du système d'information de la Banque Misr Paris. Il surveille également l'état de sécurité du système d'information et les plans d'actions mis en œuvre pour remédier aux vulnérabilités détectées.

La direction de la Banque Misr Paris a formalisé un code de déontologie qui est annexé à son règlement intérieur. Le code de déontologie précise les règles applicables dans les domaines suivants :

- Cadeaux et autres avantages
- Secret professionnel
- Prévention du délit d'initié
- Prévention des conflits d'intérêts
- Comptes et concours bancaires octroyés aux salariés
- Interdiction d'agir pour le compte d'un client
- Prévention du blanchiment de capitaux
- Loyauté vis-à-vis de l'entreprise
- Protection des données à caractère personnel

Au-delà de la vigilance dont chacun est invité à faire preuve pour se conformer aux dispositions du code de déontologie, le responsable de la conformité au sein de la Banque Misr Paris joue un rôle privilégié pour les faire appliquer. Il a notamment la charge d'aider les salariés à interpréter les dispositions du code, par rapport aux situations qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs fonctions. Il est par ailleurs chargé d'informer la direction de la Banque Misr Paris lorsqu'il a connaissance de faits ou agissements contraires aux dispositions du code.

Les différentes situations possibles de conflits d'intérêts sont décrites dans le code de déontologie, afin que les salariés puissent les identifier si elles adviennent dans l'exercice de leurs fonctions. Chacun est invité à solliciter le déontologue pour l'éclairer sur la conduite à tenir s'il soupçonne une situation de conflit d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions. En complément, les mesures préventives suivantes sont mises en place :

- Tout salarié exerçant des fonctions décisionnaires (administrateur, dirigeant effectif ou actionnaire détenant au moins 25% des droits de vote) au sein d'une entreprise tierce doit en informer la direction de la Banque Misr Paris.
- Les salariés détenant des prêts et/ou comptes bancaires dans les livres de la Banque Misr Paris ont interdiction de s'octroyer un crédit, un découvert, ou une exonération de frais bancaires.

## b. Organisation du contrôle des risques

### ❖ *Place des fonctions de contrôle*

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement de la Banque Misr. La Banque Misr Paris applique les politiques de risques de la Banque Misr dans les limites du respect de la réglementation locale. La Banque Misr Paris est dotée d'un dispositif de contrôle interne couvrant tous les types de risques auxquels elle peut être exposée, organisé autour de trois lignes de défense :

- En première ligne de défense, le contrôle interne est l'affaire de chaque collaborateur, et les responsables d'activités opérationnelles ont la responsabilité de mettre en place et de faire fonctionner un dispositif d'identification, d'évaluation et de gestion des risques selon les standards définis par les fonctions exerçant un contrôle indépendant au titre de la deuxième ligne de défense ;
- Les principales fonctions de contrôle au sein de la Banque Misr Paris assurant cette deuxième ligne de défense sont les fonctions risque, contrôle permanent, conformité et révision comptable. La fonction juridique est externalisée par le recours à des cabinets d'avocats. Le responsable de la fonction risque, contrôle permanent et conformité est directement rattaché au Directeur Général et fonctionnellement au siège de la Banque Misr en Egypte ;
- L'audit interne, externalisé auprès d'un cabinet spécialisé, assure la troisième ligne de défense en charge du contrôle périodique. La désignation et la révocation du responsable de la fonction d'audit interne est prise par le directeur général de la Banque Misr Paris, et validée par le directeur de l'audit interne de la Banque Misr en Egypte. La Banque Misr Paris s'assure que le cycle d'audit n'excède pas 5 ans. Le plan d'audit de la succursale est pluriannuel et validé lors des sessions du comité d'audit interne décrit précédemment.

### ❖ *Responsabilités générales de la Direction des risques*

Les fonctions risques, contrôle permanent et conformité exercent en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit et de contrepartie, de marché, de taux et de change sur le portefeuille bancaire, de liquidité, sur le risque opérationnel y compris les risques technologiques et cyber, sur le risque lié à la protection des données, ainsi que les risques de gouvernance associés. Ces fonctions sont regroupées au sein de la Direction des risques de la Banque Misr Paris.

En tant que fonction de gestion des risques, les missions permanentes de la Direction des risques consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à formuler des avis sur les engagements de crédits aux clients et les limites des activités de marché, à superviser la qualité et l'efficacité des procédures et des instruments de pilotage, à évaluer les risques opérationnels potentiels et avérés, et à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il revient également aux fonctions risque et conformité de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques ont été évaluées de façon adéquate avant chaque mise en marché de nouveau produit.

Dans sa mission de contrôle de la conformité, la Direction des risques joue un rôle clé en matière de protection de la clientèle et de prévention des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Elle a par ailleurs pour mission de donner, par ses avis et ses décisions ainsi que par sa supervision et ses contrôles de second niveau, une assurance raisonnable de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle de la conformité des opérations de la Banque Misr Paris et de la protection de sa réputation.

La désignation et la révocation du Responsable de la fonction de vérification de la conformité est prise conjointement par le Directeur général et le Directeur des risques de la Banque Misr Paris, et validée par le Directeur de la conformité du Groupe Banque Misr.

❖ *Organisation des fonctions risque et conformité et contrôle permanent*

Le Directeur des risques, de la Banque Misr Paris rapporte au Directeur général et est membre du Comité de Direction de la Banque Misr Paris. Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des collaborateurs de la Direction des risques. Le Directeur des risques de la banque Misr n'a aucun lien hiérarchique avec les Responsables des autres fonctions de la banque. Il a également un accès direct et indépendant au Directeur des risques et au Directeur de la conformité du Groupe Banque Misr en Egypte. Un tel positionnement a pour objectifs :

- D'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la relation commerciale ;
- De garantir que les dirigeants seront avisés de toute éventuelle dégradation des risques et obtiendront rapidement une information objective et complète de l'état des risques ;
- De permettre une diffusion et une pratique, uniformes dans toute la banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- D'assurer la qualité des méthodes et des procédures par l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et de les faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

**c. Culture risque**

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes de la Banque Misr Paris, qui a toujours placé au premier rang de ses priorités une culture partagée de maîtrise et de contrôle des risques. La démarche de promotion de la culture risque, impulsée par le Comité de Direction de la banque s'adresse à l'ensemble des collaborateurs de la Banque Misr Paris et intervient sur tous les types de risques auxquels la Banque Misr Paris peut être exposée (crédit, marché, liquidité, risque opérationnel, non-conformité, risques règlementaires, risques sociaux et environnementaux, etc.). Avec une approche toujours évolutive et participative, cette initiative accompagne les métiers et les fonctions dans leur démarche d'acculturation aux risques, par exemple dans les projets de transformation ou à l'occasion de l'accueil de nouveaux collaborateurs. Notamment, elle veille tout particulièrement à ce que les exigences de conduite et de comportement soient bien intégrées, au-delà de la mission de transmission de connaissances. Les experts de la Banque Misr Paris sont sollicités pour enrichir en permanence les ressources documentaires qui sont mises à disposition des collaborateurs par différents canaux de communication disponibles dans la Banque Misr Paris.

**d. Appétit pour le risque**

❖ *Principes de prise de risque*

La Banque Misr Paris conduit ses activités dans le cadre d'un certain nombre de politiques qui émanent du siège de la Banque Misr. Ces politiques contiennent des limites et des règles de gestion, qui ont pour objectif de définir les types de risque que la Banque Misr Paris est prête à accepter dans le cadre de son activité.

Plus généralement, en coordination avec le siège de la Banque Misr, la Banque Misr Paris s'attache à mettre en œuvre les principes suivants.

**Diversification des actifs et risques de crédit :** la Banque Misr Paris cherche à générer des résultats durables et fondés sur les besoins de ses clients. Pour être durable, sa rentabilité repose sur une sélection rigoureuse et une diversification contrôlée de ses actifs. La Banque Misr Paris ne prend d'engagements que sur des clients dont elle a une connaissance approfondie et sur la base d'informations complètes, et est attentive à la structure des financements qu'elle octroie. La Banque Misr Paris développe et maintient un portefeuille de risques diversifié, en cherchant à limiter les risques de concentration et en s'assurant qu'elle respecte les limites internes et contraintes règlementaires de concentration en toutes circonstances.

**Solvabilité :** la Banque Misr Paris détient suffisamment de fonds propres pour absorber l'éventuelle réalisation des risques qu'elle encourt et satisfaire aux exigences règlementaires en vigueur.

**Financement et liquidité :** la Banque Misr Paris s'assure que sa structure de financement reste stable, et maintient l'équilibre entre ses emplois et ressources notamment en s'engageant sur des durées adéquates aux durées d'écoulement de ses passifs. La Banque Misr Paris s'assure continuellement du respect des ratios de liquidité règlementaires en vigueur.

**Risque de taux lié au portefeuille bancaire :** La Banque Misr Paris gère son risque de taux lié à son portefeuille bancaire en veillant à limiter les décalages entre les durées, les types de taux et les indices applicables à ses passifs et à ses actifs.

**Risques opérationnels :** la Banque Misr Paris cherche à se prémunir contre les impacts potentiels des risques opérationnels en développant un dispositif qui s'appuie sur l'identification des risques potentiels et des risques avérés, des politiques visant à les atténuer et des actions de sensibilisation des collaborateurs vis-à-vis de ces risques. Certains risques spécifiques ont donné lieu à la définition de principes dédiés, en particulier :

- **Risques de non-conformité :** la Banque Misr Paris s'attache à être en conformité avec toutes les lois et réglementations applicables. Elle déploie un dispositif de gestion du risque de non-conformité, y compris à travers des programmes dédiés à des réglementations particulièrement structurantes pour ses activités.
- **Risques informatiques :** la Banque Misr Paris s'attache à réduire les risques liés à la sécurité de ses informations grâce notamment à des actions continues de sécurisation de ses systèmes d'information, et de sensibilisation de ses collaborateurs vis-à-vis des risques cyber.

❖ *Surveillance des risques*

La Direction de la Banque Misr Paris et le siège de la Banque Misr suivent l'évolution des risques à travers l'examen régulier des indicateurs prudentiels.

Les différents comités de la Banque Misr Paris sont l'espace privilégié par sa Direction pour suivre l'évolution des risques encourus, ce qui lui permet d'en avoir une vue d'ensemble régulièrement mise à jour.

## C. Risque de crédit

### 1. Exposition au risque de crédit

La progression des expositions au risque de crédit d'un montant total de 2,5 milliards d'euros en 2022 s'explique par l'augmentation de l'activité courante de la Banque.

Les principales variations entre 2021 et 2022 par classe d'exposition sont les suivantes :

- La hausse des expositions sur les entreprises de + 291,25 millions d'euros est portée par l'augmentation globale de la taille du bilan.
- La hausse des expositions sur les banques et les entreprises bénéficiant d'un rating court terme de 1330,1 millions d'euros est portée par l'augmentation globale de la taille du bilan.
- La baisse des expositions sur les administrations centrales et banques centrales de - 227,6 millions d'euros correspond principalement à l'arrivée à maturité des titres concernés.

Le premier secteur représenté au 31/12/2022 dans les encours de la Banque Misr Paris est le secteur financier (notamment les banques). Cette situation est pour la Banque Misr Paris une constante, qui correspond à sa stratégie prudente et à son rôle d'opérateur bancaire destiné à accompagner le développement de l'économie égyptienne.

Expositions brutes au risque de crédit par classe d'exposition en millions d'euros (approche standard)		
	31/12/2021	31/12/2022
Administrations centrales et banques centrales	419,2	191,6
Administrations régionales ou locales	31	
Entités du secteur public	13,7	5,8
Banques multilatérales de développement	248,4	164,9
Organisations internationales		
Établissements	850,9	398,4
Entreprises	127,3	418,5
Clientèle de détail	0,6	0,64
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		
Expositions en défaut	1,02	1,02
Éléments présentant un risque particulièrement élevé		
Obligations garanties	22,3	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme		1330,1
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC		
Actions		
Autres actifs risqués	8,6	7,31
<b>Total risque de crédit</b>	<b>1723</b>	<b>2518,3</b>

### 2. Dispositif de gestion du risque de crédit

#### a. Les politiques de crédit

Les politiques du Groupe Banque Misr s'appliquent à toutes les activités de la Banque Misr Paris qui génèrent du risque de crédit ou de crédit de contrepartie. Elles fixent des principes (processus d'analyse des risques et de décision, critères de sélection des actifs, limites sur les contreparties financières...) applicables à tout engagement ou encours générant un risque de crédit ou de crédit de contrepartie. Ces politiques du Groupe sont régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution de l'environnement de crédit dans lequel opèrent les entités du Groupe, y compris la Banque Misr Paris.

#### b. Les procédures d'engagement

La Banque Misr Paris bénéficie d'une délégation qui lui est octroyée par le siège de la Banque Misr pour les opérations suivantes :

- Opérations de trésorerie et de commerce international (lettres de crédit, lettres de garantie, escomptes...) dans le respect des limites sur les institutions financières définies par le siège de la Banque Misr.
- Obligations : en accord avec la politique d'investissement définie par le siège de la Banque Misr.
- Découverts et prêts à la consommation aux particuliers.

Les prêts à destination des entreprises sont approuvés au cas par cas, selon le processus suivant :

- Le responsable risque de crédit de la Banque Misr Paris prépare un mémorandum qui inclut l'attribution d'un score interne de risque.
- Le comité de crédit de la Banque Misr approuve la demande de crédit avant de transmettre le mémorandum au département central risque de crédit de la Banque Misr, qui prépare un second mémorandum et émet à son tour une recommandation sur l'opération.
- Le comité risque de crédit du siège de la Banque Misr au Caire prend la décision finale sur l'opération.

### c. Les procédures de surveillance et de gestion de portefeuille

La Direction des risques est chargée de la surveillance et de la maîtrise des risques de crédit. L'équipe en charge du risque de crédit se compose d'un Responsable Risque de Crédit, rattaché au Directeur des Risques, lui-même rattaché hiérarchiquement au Directeur Général de la succursale.

La Direction des risques suit continuellement la qualité de l'ensemble des engagements en cours, et présente mensuellement en Comité Risque de Crédit les concentrations d'actifs.

En ce qui concerne les engagements sur les entreprises, institutions financières et entités souveraines, ce suivi est réalisé au moyen d'indicateurs internes (ex. retards de paiement) ou externes (ex. évolution de l'environnement macroéconomique, notations externes). Si la dégradation de la qualité du portefeuille, d'un groupe d'actif ou d'un actif en particulier est constatée, la situation est examinée collégialement par le Comité Risque de Crédit de la Banque Misr Paris. Dans le cas des prêts aux entreprises, même si aucune dégradation de la qualité du risque n'est constatée, la santé financière de l'entreprise emprunteuse est réévaluée a minima chaque année, à travers l'examen d'un nouveau mémorandum par le Comité Risque de Crédit.

Lorsqu'ils existent, les encours actifs en cours sous surveillance (watch-list) sont revus chaque mois en Comité Risque de Crédit.

En somme, le Comité Risque de Crédit permet à la Direction de la Banque Misr Paris d'avoir chaque mois une vue d'ensemble des risques de crédit associés aux actifs en cours, quelle que soit la nature du contrat (prêt, obligation, lettre de crédit...) et le type d'emprunteur ou de contrepartie (institution financière, entreprise, entité souveraine, particulier).

En 2022, aucun actif détenu par la Banque Misr Paris n'a été déclassé ou déprécié.

## 3. Diversification de l'exposition au risque de crédit

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance continue. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des clients ou des groupes de clients, selon les deux types de surveillance suivants :

- Au quotidien, le front office s'assure que les dispositions de l'article 395 du Règlement (UE) n° 575/2013 sur les grands risques sont bien respectées.
- Mensuellement, le Comité Risque de Crédit examine les concentrations d'expositions en cours (par secteurs, par zones géographiques, par notations, etc.).

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui porté sur la puissance publique et ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La ventilation géographique présentée ci-après repose sur le pays de résidence de la contrepartie. La Banque Misr Paris porte une attention particulière aux risques géopolitiques et à l'évolution économique de l'Europe et du Moyen-Orient.

Au 31/12/2022 les expositions de la Banque Misr Paris sont réparties sur les zones géographiques et typologies de contreparties suivantes.

Ventilation des expositions en millions d'euros au 31/12/2022					
	Mena	Europe	Supra-national	Asie-Pacifique	Amérique Du Nord
Administrations centrales et banques centrales	158,7	27,9		5	
Administrations régionales ou locales					
Entités du secteur public	1,1	4,7			
Banques multilatérales de développement	80		61,4		23,4
Organisations internationales					
Établissements	255,4	104,9		3,2	34,8
Entreprises	0,13	188,1		161,3	69
Clientèle de détail	0,17	0,5			
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier					
Expositions en défaut					1
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	645	674		0,94	10,1
Éléments présentant un risque particulièrement élevé					
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC					
Actions					
Autres actifs risqués		7,3			
<b>Total risque de crédit</b>	<b>1140,6</b>	<b>1007,4</b>	<b>61,4</b>	<b>170,45</b>	<b>138,4</b>

#### 4. Actifs pondérés

La Banque Misr Paris utilise la méthode standard pour calculer son exposition au risque de crédit. Pour ce faire, elle a recours aux évaluations publiées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's, et Fitch Ratings. Ces notations externes sont utilisées principalement pour les expositions sur Administrations centrales et banques centrales, Administrations régionales ou locales, Entités du secteur public, Banques multilatérales de développement, Établissements et Entreprises. La Banque Misr Paris utilise les tables de correspondance publiées par l'ABE et l'ACPR pour établir les liens entre les notations externes et les taux de pondération des actifs applicables à chaque classe d'exposition.

A fin 2022, les actifs pondérés au titre du risque de crédit représentent 98% de l'ensemble des risques pondérés de la Banque. Le niveau moyen des encours pondérés de risques au titre du risque de crédit a augmenté de 200% suite à l'augmentation de la taille du bilan de 1,157 milliards d'euros en 2022, notamment dans les catégories Entreprises et Établissements ayant un rating court terme.

Actifs pondérés en méthode standard en millions d'euros		
	31/12/2021	31/12/2022
Administrations centrales et banques centrales	54,7	25,2
Administrations régionales ou locales		
Entités du secteur public		0,94
Banques multilatérales de développement	14,9	40,7
Organisations internationales		
Établissements	237,2	184,1
Entreprises	53,6	159,1
Clientèle de détail	0,45	0,37
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		
Expositions en défaut		
Éléments présentant un risque particulièrement élevé		
Obligations garanties	4,46	
Créances sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme		698,6
Expositions sous la forme de parts ou d'actions d'OPC		

Actions		
Autres actifs risqués	4,1	2,7
<b>Total risque de crédit</b>	<b>369,6</b>	<b>1111,8</b>

## 5. Expositions non performantes, coût du risque et restructuration de créances

Une exposition est considérée comme non performante lorsqu'elle rentre dans l'une des catégories suivantes :

- Expositions en défaut ;
- Expositions présentant des impayés de plus de 90 jours qui ne sont pas en défaut ;
- Créances restructurées durant la période minimale d'un an préalable au retour au statut performant ;

La Banque Misr a une seule créance non performante (en défaut) et a un ratio NPL proche de 0%.

	31/12/2021	31/12/2022
Coût du risque	0%	0%
Expositions non performantes sur encours bruts	0%	0,04%

Lorsqu'un emprunteur rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières, il peut bénéficier de la part de la Banque d'une concession qui n'aurait pas été accordée si le débiteur ne faisait pas face à des difficultés financières. Cette concession peut consister en :

- Une modification des termes et conditions du contrat.
- Un refinancement partiel ou total de la dette.

Dès lors, cet encours est dit « restructuré ». Un encours ayant fait l'objet d'une restructuration doit conserver le statut « restructuré » pendant une période d'observation, dite période probatoire, minimale de 2 ans. La notion de restructuration fait l'objet d'une description dans les principes comptables et est alignée avec la définition préconisée en annexe V du Règlement (UE) n° 680/2014.

Les principes d'identification des expositions restructurées déclinés à l'ensemble de la Banque Misr Paris conduisent à une identification individuelle des expositions concernées à l'occasion du processus crédit, notamment au sein du Comité Risque de Crédit.

La Banque Misr Paris n'a pas de créances restructurées.

	31/12/2021	31/12/2022
Ratio de créances restructurées	0%	0%

## 6. Techniques d'atténuation du risque de crédit

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont distinguées en deux grandes catégories.

Les **protections de crédit financées (sûretés réelles)** constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur. Les protections de crédit financées se distinguent en deux classes :

- Les sûretés de nature financière : Elles correspondent aux espèces (y compris l'or), aux parts de fonds communs de placement, aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- Les autres sûretés réelles : Elles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de matériels ou stocks, de cession de créances commerciales ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être considérées comme éligibles, les protections de crédit financées doivent remplir les conditions suivantes :

- Leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;

- Le nantissement doit être documenté ;
- L'actif nanti doit disposer d'un marché secondaire liquide permettant une revente rapide ;
- La Banque doit disposer d'une valeur régulièrement mise à jour de l'actif nanti ;
- La Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Les **protections de crédit non financées (garanties personnelles)** correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires. Les garanties peuvent être consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que des institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de sûretés personnelles.

La prise en compte d'une garantie consiste à déterminer la récupération moyenne à laquelle la banque peut s'attendre à la suite de l'appel de la garantie du fait du défaut de l'emprunteur. Elle dépend du montant de la garantie, du risque de défaut simultané de l'emprunteur et du garant et de la force exécutoire de la garantie.

La Banque Misr Paris utilise différentes techniques d'atténuation du risque de crédit, les principales étant :

- Des gages espèces,
- Des garanties,
- Des sous-participations (funded et unfunded)

Le montant total d'atténuateurs de risques de crédit reçus par la Banque Misr Paris s'élevait à 602,4 MEUR au 31/12/2022.

## D. Risques de marché relatifs aux activités bancaires

### 1. Principes généraux

La Banque Misr Paris ne réalise pas d'opérations sur les marchés organisés, mais réalise des opérations de gré à gré sur les marchés financiers suivants :

- Marché monétaire
- Marché des changes
- Marché obligataire

En ce qui concerne les investissements dans des titres financiers, la Banque Misr Paris ne prend aucune position à des fins de négociation. Par conséquent tous les titres détenus sont classés en portefeuille de placement ou d'investissement.

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire, aux placements et aux investissements sont gérés par la Direction FICB et Trésorerie de la Banque Misr Paris, qui est placée sous la supervision directe de la Direction Générale.

Les décisions stratégiques relatives aux équilibres du bilan, sont adoptées par le Comité Actif-Passif de la Banque Misr Paris, dont le mandat intègre la surveillance des risques de marché.

Le risque de change ne donne pas lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1 du fait de la faible taille de la position en devises. La gestion du risque de taux du portefeuille bancaire relève du Pilier 2.

### 2. Cadre de gestion du risque de change

La Banque Misr Paris opère ses activités en Euros et en devises étrangères, principalement en Dollars US. Il en résulte que le principal risque de marché auquel la BMP fait face est le risque causé par l'évolution défavorable du Dollar US par rapport l'Euro. Néanmoins, les actifs libellés en Dollars US sont systématiquement adossés à des passifs libellés dans la même devise, de sorte que l'exposition de la Banque Misr Paris au risque de change est en toutes circonstances maintenue à un faible niveau.

Le dispositif de contrôle du risque de change s'inscrit dans le cadre du dispositif global de gestion des limites de la Banque définies au niveau du Groupe Banque Misr.

Le respect des limites est contrôlé a priori et quotidiennement par le département Trésorerie composé de deux trésoriers et supervisé par le Directeur général adjoint en charge de la trésorerie, des entreprises et des institutions financières.

Les trésoriers ont la charge :

- De la réalisation des opérations d'achat/vente de devises (réalisées et confirmées sur Reuters).
- De la pré-saisie de ces opérations dans le système d'information.

Le back-office de la Banque Misr Paris a quant à lui, la responsabilité de la validation de la pré-saisie des opérations dans le système d'information. Avant toute validation, le back office contrôle la bonne exécution des opérations et le respect des limites de change.

### 3. Cadre de gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux du portefeuille bancaire, ou risque global de taux est le risque de variabilité des résultats lié aux décalages de taux, d'échéance et de nature entre les actifs et passifs du portefeuille bancaire.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire de la banque Misr Paris. Ceci inclut les opérations de la banque d'intermédiation (dépôts, crédits, etc.), les postes de bilan non commerciaux (fonds propres, immobilisations, etc.), et les postes hors-bilan, y compris les instruments financiers dérivés.

Le comité actif-passif a la responsabilité de la surveillance du risque de taux du portefeuille bancaire. Ce comité a la charge de valider le profil de risque de taux de la banque, de suivre les indicateurs du risque de taux, et de prendre les décisions de mitigation de ce risque.



La Direction FICB et Trésorerie a la charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire.

L'activité d'intermédiation bancaire de la Banque Misr Paris demeure peu sensible au risque de taux, dans la mesure où La Direction FICB et Trésorerie limite les contrats à taux fixe à des investissements exceptionnels intégralement financés par les fonds propres de la banque.

## E. Risque de liquidité

### 1. Politique de liquidité

Les objectifs de la politique de liquidité de la Banque Misr Paris consistent à assurer une structure de financement équilibrée pour le développement de ses activités, et robuste pour faire face à des situations de crise. La gestion du risque de liquidité repose sur :

- La surveillance des indicateurs prudentiels de liquidité.
- La mise en place d'une stratégie de diversification des sources de financement.
- La mise en place de réserves de liquidité conséquentes.
- La surveillance des flux de trésorerie futurs en fonction de certains chocs idiosyncratiques susceptibles d'impacter la liquidité de la banque.

### 2. Gouvernance de la gestion de la liquidité

La gestion du risque de liquidité est sous la responsabilité du Comité Actif-Passif qui a la charge de :

- Valider le profil de risque de liquidité de la Banque Misr Paris ;
- Suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité ;
- Examiner la résistance de la position de liquidité de la banque par rapport à certains chocs adverses ;
- Décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage, en situation normale et en situation de crise.

Le Comité Actif-Passif se réunit chaque mois en situation courante et plus fréquemment si les conditions de marché le nécessitent ou pour traiter de sujets spécifiques.

Le département FICB et Trésorerie a la charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité Actif-Passif. Il met en œuvre le refinancement et assure le financement interne de la Banque Misr Paris ainsi que le remplacement des excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et de la gestion de la réserve de liquidité, ensemble d'actifs rapidement monétisables pour faire face à une crise de liquidité.

### 3. Pilotage et surveillance du risque de liquidité

#### a. Indicateurs de pilotage interne

Le pilotage de la liquidité de la Banque Misr Paris s'appuie en particulier sur les indicateurs suivants :

- Ratio de Liquidité Court Terme – Liquidity Coverage Ratio.
- Ratio de Liquidité Long Terme – Net Stable Funding Ratio.
- Le besoin de financement de la Banque Misr Paris en mesurant l'écart entre les besoins et les ressources de financement, en fonction de certains chocs de liquidité idiosyncratiques.
- Le niveau du coussin d'actifs HQLA et des autres actifs composant la réserve de liquidité immédiatement disponible.

L'ensemble du pilotage des besoins de financement, des ressources structurelles de la banque Misr Paris, des refinancements et des réserves de liquidité apportées par le département FICB et trésorerie permet à la banque Misr Paris d'atteindre une situation de liquidité structurellement robuste et résiliente.

#### b. Évolution de la situation de liquidité

Au 31 décembre 2022, La Banque affiche un excédent net de liquidités. La situation de la réserve de liquidités est passée de 191,3 MEUR à 107,3 MEUR alors que les sorties nettes de trésorerie ont baissé de 34,04 MEUR.

Les fonds propres nets de la banque Misr Paris s'ajoutent à cet excédent net de liquidités, ce qui conduit à un excès global de liquidités.

La Banque Misr Paris reste ainsi très excédentaire en liquidités.

Réserve de liquidité immédiatement disponible (actifs liquides de marché ou éligibles en banque centrale (counterbalancing capacity) tenant compte des règles prudentielles en millions d'euros	31/12/2021	31/12/2022
Dont actifs liquides reconnus par la réglementation prudentielle (HQLA	191,3	107,3
Dont autres actifs liquides		
<b>Total</b>	<b>191,3</b>	<b>107,3</b>

### c. Ratios réglementaires de liquidité

Le ratio de liquidité réglementaire à 30 jours (Liquidity Coverage Ratio – LCR) est entré en vigueur au 1er octobre 2015 avec une exigence de couverture minimale des sorties nettes de trésorerie sur un horizon d'un mois en situation de crise de 100 % depuis le 1er janvier 2018.

La Banque Misr Paris mesure son exigence de liquidité conformément aux prescriptions de l'Acte Délégué adopté par la Commission européenne en janvier 2015 et a adapté son processus de pilotage à cette réglementation. Ainsi, les indicateurs de pilotage des besoins de financement et les modalités de tarification interne tiennent compte des hypothèses standardisées fixées par le LCR et permettent à la Banque Misr Paris de veiller au respect de cette exigence.

Le LCR de la banque Misr Paris au 31 décembre 2022 s'élève à 415,8 %, contre 320,8 % au 31 décembre 2021, ce qui représente un excédent de liquidité de 79,5 millions d'euros par rapport à l'exigence réglementaire.

Le Règlement (UE) n° 2019/876 a également introduit un ratio structurel de liquidité à un an (Net Stable Funding Ratio – NSFR), qui fait l'objet d'une exigence minimale de 100 % depuis le 28 juin 2021.

Ce ratio standardisé vise à s'assurer que les actifs et les engagements de financement considérés à plus d'un an sont financés par des ressources à plus d'un an.

Au 31 décembre 2022, le ratio NSFR est largement respecté, avec un niveau de 129,8 %.

Ratios de liquidité réglementaires	31/12/2021	31/12/2022
LCR	320,8%	415,8%
NSFR	145,3%	129,8%

## F. Risque opérationnel

### 1. Cadre réglementaire

La gestion des risques opérationnels et de non-conformité s'inscrivent dans le cadre réglementaire suivant :

- La Directive 36/2013/UE (CRD 4) et le Règlement (UE) n° 575/2013 (CRR) qui encadrent la surveillance prudentielle et les modalités de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- L'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, qui définit les rôles et responsabilités de la fonction de gestion des risques (couvrant tous les types de risque) et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, ainsi que la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Les incidents opérationnels causant des pertes, tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent sept catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques en matière d'emploi et sécurité au travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée, manquement à une obligation professionnelle, etc.), (v) dommages occasionnés aux actifs matériels, (vi) interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion des processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation, etc.).

La maîtrise du risque de non-conformité vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation de la banque Misr Paris, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des sanctions financières (gel des avoirs et embargos).

### 2. Organisation et dispositif de surveillance

Pour gérer les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation, la Banque Misr Paris s'appuie sur son dispositif général de contrôle interne dans sa double dimension de contrôle périodique et de contrôle permanent.

Les fonctions de contrôle intégrées au sein de Banque Misr Paris assurant la deuxième ligne de défense sont les fonctions risques, contrôle permanent, conformité, sécurité de l'information et révision comptable.

L'audit interne, qui est externalisé, assure quant à lui un troisième niveau de défense (contrôle périodique).

L'organisation de la Banque Misr Paris garantit l'indépendance et les moyens de ces fonctions de supervision et de contrôle.

Le dispositif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel pour la Banque Misr Paris dans son ensemble s'organise autour de deux niveaux d'intervenants :

- En premier niveau, les opérationnels et notamment les responsables des équipes opérationnelles sont les premiers acteurs de la détection, du traitement et de la mitigation des risques opérationnels ;
- Les fonctions exerçant un contrôle de deuxième niveau conseillent et soutiennent les fonctions opérationnelles dans la gestion des risques opérationnels. Elles sont responsables de l'organisation et du bon fonctionnement du dispositif de maîtrise des risques et de sa conformité aux lois et réglementations.

Ces équipes de contrôle de second niveau doivent plus particulièrement :

- Coordonner sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent, et d'identification et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des rapports et des outils liés.
- Fournir un second regard, indépendant des responsables des équipes opérationnelles, sur les risques opérationnels, et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Plusieurs comités de la Banque Misr Paris ont pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètres respectifs. Ils permettent à la Direction de la banque d'évaluer la qualité des dispositifs de contrôle, en fonction des objectifs et des risques que la banque encourt. Ces comités suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

Comité	Fréquence	Membres	Mandat
Risque opérationnel et contrôle permanent	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous membres du comité de direction</li> <li>Responsable conformité et contrôle permanent</li> </ul>	Suivre l'évolution des risques opérationnels encourus, ce qui inclut l'examen des incidents opérationnels survenus et des mesures de remédiation décidées, ainsi que les résultats des contrôles permanents effectués.
Nouveaux produits	Adhoc	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous membres du comité de direction</li> <li>Responsable conformité et contrôle permanent</li> </ul>	Examiner et valider les conditions de conformité et de risques opérationnels engendrées par les nouveaux produits et les modifications significatives de produits déjà existants.
Gestion des projets informatiques	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous membres du comité de direction</li> <li>RSSI</li> <li>Responsable projets et PUPA</li> </ul>	Suivre le portefeuille de projets de la BMP.
Sécurité du système d'information	Trimestrielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous membres du comité de direction</li> <li>RSSI</li> <li>Responsable projets et PUPA</li> </ul>	Suivre la sécurité et le système de management de la sécurité du système d'information de la BMP.

La Banque Misr Paris met en œuvre des processus itératifs reposant sur les éléments suivants :

- L'identification et l'évaluation des risques opérationnels (cartographie des risques) ;
- La collecte et l'évaluation des incidents opérationnels (identification des causes et des conséquences)
- La formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réduction des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- Le calcul des exigences de fonds propres associées au risque opérationnel ;
- L'analyse des informations de gestion relatives au risque opérationnel et au dispositif de contrôle permanent ;

Le pilotage des risques et du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux dirigeants effectifs, selon un processus d'escalade préalablement défini.

### 3. Composantes du risque opérationnel

Par sa nature, le risque opérationnel recouvre des domaines multiples relatifs à l'activité courante de la Banque Misr Paris. Les types de risques opérationnels auxquels la Banque Misr Paris est exposée sont les suivants.

Type de risque	Description
<b>Inefficacité</b>	Risque de non-atteinte d'objectifs causée par l'exécution défailante d'un processus, des erreurs humaines... (non-respect des délais ou de la qualité, erreurs chroniques...)
<b>Organisation défailante</b>	Manque d'efficacité dans un projet ou dans les tâches quotidiennes, dû à une organisation défailante (personne clé, définition des postes imprécise, management défailant des collaborateurs...)
<b>Inefficience</b>	Risque d'insuffisance de rentabilité (mauvaise décision d'investissement, mauvais usage des ressources, coûts cachés...)
<b>Fraude interne</b>	Risque de malversation commise par une ou plusieurs personnes internes à l'entreprise, portant atteinte au patrimoine de l'entreprise ou de sa clientèle
<b>Fraude externe</b>	Risque d'appropriation frauduleuse de fonds ou d'actifs financiers appartenant à l'entreprise ou à sa clientèle (vol, détournement de fonds, escroquerie, etc.), commise par une ou plusieurs personnes externes à l'entreprise.

<b>Interruption d'activité</b>	Risque de pertes financières et d'altération de la réputation de l'entreprise dues à une interruption d'activité subie et durable.
<b>Cyber</b>	Atteinte potentielle ou avérée (ex. cyberattaque) à la confidentialité, à la disponibilité, à l'intégrité et/ou à la traçabilité des données.
<b>Juridique</b>	Risque de pertes financières causées par un litige ou un contentieux avec un client, un salarié, un fournisseur... (règlement amiable, arbitrage ou procès)
<b>Dommages aux biens</b>	Risque de pertes financières causées par des dommages aux biens de l'entreprise, ou des vols de matériels.
<b>Dommages aux personnes</b>	Risques psychosociaux, d'accidents du travail, et de mécontentement chronique des salariés, affectant la réputation de l'entreprise et la productivité de son personnel.
<b>Réputationnel</b>	Risque d'atteinte à l'image de l'entreprise vis-à-vis des tiers (clients, fournisseurs, partenaires, actionnaires, superviseur...)
<b>Stratégique</b>	Risque de pertes d'opportunité(s) ou d'insuffisance de rentabilité dû à une stratégie inadaptée au marché sur lequel l'entreprise opère.
<b>Pilotage</b>	Risque de mauvaise décision due à des données de mauvaise qualité, des tableaux de bord défectueux ou inexistant, des erreurs de calcul.
<b>Comptable</b>	Risque d'erreur ou de non-exhaustivité relatif à la comptabilisation des opérations, causant une image erronée de la situation financière de l'entreprise.

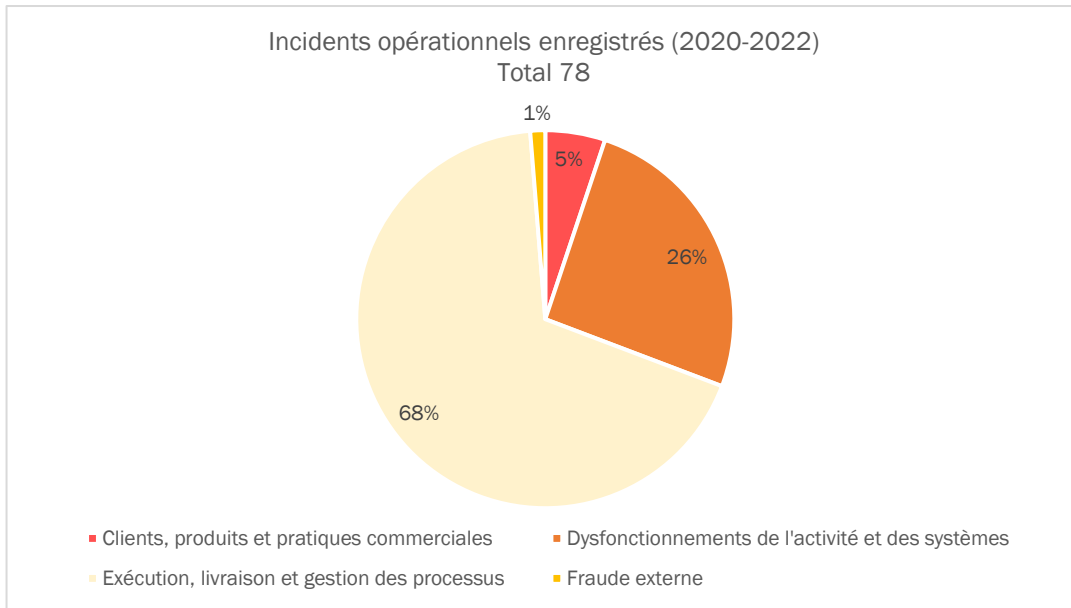
Plus particulièrement les typologies de risques suivantes ont été retenues pour qualifier les risques informatiques.

Type de risque	Description	Cause source / facteurs de risque
<b>Risque IT - stratégie</b>	Risque d'avoir un SI non aligné sur la stratégie court terme et long terme de la succursale, et non aligné sur les pratiques du marché	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-implication des instances dirigeantes qui mène à une mauvaise perception des enjeux, des décisions inappropriées, un pilotage insuffisant.</li> <li>• Stratégie métier peu claire ou opportuniste. Non-alignement de la stratégie informatique avec la stratégie métier qui mène à un manque d'anticipation des besoins métiers et des évolutions / enjeux / usages technologique et à la fourniture d'outils et niveaux de service inadéquats.</li> <li>• Un mauvais pilotage budgétaire qui mène à un alignement insuffisant du budget avec la stratégie, une allocation budgétaire absente ou insuffisamment claire, un suivi des dépenses insuffisant.</li> <li>• Des rôles et responsabilités mal définis, mal répartis ou mal communiqués, des profils inadaptés ou insuffisants.</li> <li>• Rationalisation du SI : manque de maîtrise de l'architecture du SI, incohérence des normes informatiques, défaut de maîtrise de l'obsolescence.</li> <li>• Externalisation : cadre conceptuel inadapté, forte dépendance, suivi insuffisant, dispositif de réversibilité insuffisant.</li> <li>• Non-respect des lois et règlements : non-conformité des besoins et métiers au droit applicable, non-conformité du SI aux préconisations juridiques des métiers, incompatibilité des normes informatiques avec le droit applicable.</li> </ul>
<b>Risque IT - exploitation</b>	Risque sur l'exploitation (manque de performance, bugs, incidents...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'exploitation : insuffisance des moyens de production, insuffisance dans la détection des erreurs ou anomalies, insuffisance dans la gestion des incidents et des problèmes.</li> <li>• Non-respect des niveaux de service.</li> <li>• Mauvaise organisation de la continuité, insuffisance dans l'identification des scénarios d'indisponibilité, non-alignement de la continuité informatique avec la continuité métier, protection insuffisante des moyens de production et de secours contre les</li> </ul>

		accidents, insuffisance des dispositifs de continuité, tests insuffisants.
<b>Risque IT - gestion des changements</b>	Risque sur la gestion des changements (projets, évolutions, corrections)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance dans la définition ou l'application des normes relatives à la gestion des changements, mauvaise organisation dans la conduite de projets, mauvaise prise en compte des exigences fonctionnelles et techniques, défaut dans les logiciels, insuffisance des tests, défauts dans l'exécution des changements.</li> </ul>
<b>Risque IT - qualité des données</b>	Risque sur la qualité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des données : insuffisance de normalisation des données, utilisation ou production par le système d'information de données erronées, défaut de contrôle de la qualité des données.</li> </ul>
<b>Risque IT - sécurité SI</b>	Risque lié à la sécurité du système d'information et notamment la confidentialité, la disponibilité, la traçabilité et l'intégrité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection physique des installations : protections insuffisantes contre l'intrusion dans les bâtiments, protections insuffisantes des équipements informatiques.</li> <li>• Identification des actifs : défaillances dans l'inventaire des actifs, défaillances dans la classification des actifs.</li> <li>• Protection logique des actifs : défaillances dans les dispositifs de sécurité périmétrique, défaillances dans les dispositifs de protection contre les logiciels malveillants, défaillances dans les dispositifs de gestion des identités et des droits d'accès, défaillances dans les dispositifs d'authentification des collaborateurs, défaillances dans les dispositifs de protection de l'intégrité des systèmes et des données, défaillances dans les dispositifs de protection de la confidentialité des données, défaillances dans les dispositifs de protection de la disponibilité, défaillances dans les dispositifs de gestion des correctifs de sécurité, défaillances dans les dispositifs de revues de sécurité, défaillances dans les dispositifs de sécurité des solutions externalisées, défaillances dans les dispositifs de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information.</li> <li>• Détection des attaques : défaillances dans les dispositifs de recueil et d'analyse des traces, défaillances dans les dispositifs de surveillance des comportements anormaux des utilisateurs.</li> <li>• Défaillances dans les dispositifs de gestion de crise.</li> <li>• Dispositif de réaction aux attaques : défaillances dans les dispositifs de contingentement des attaques, défaillances dans les dispositifs de reprise des opérations.</li> </ul>

## 4. Exposition au risque opérationnel

La Banque Misr Paris porte la plus grande attention à analyser ses différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle. Sur la période 2020-2022, le principal type d'incident représenté parmi les incidents survenus est la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus ». Les quelques incidents enregistrés sur la catégorie « fraude externe » et la catégorie « clients, produit et pratiques commerciales » n'ont pas causé de pertes.



Le montant des pertes opérationnelles sur la période 2020-2022 reste très limité puisqu'il s'élève à 189 KEUR.

## 5. Calcul des exigences de fonds propres

La Banque Misr Paris met en œuvre un calcul des exigences de fonds propres selon une approche de base. L'approche de base repose sur le principe suivant :

- Le calcul des exigences de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années d'un agrégat financier basé sur le Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multipliée par un facteur alpha unique fixé par le régulateur (coefficient de pondération de 15 %) ;

Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en millions d'euros (méthode de base)						
31/12/2022			31/12/2021			
Assiette de calcul de l'exposition			Total de l'exposition	Exigences de fonds propres	Total de l'exposition	Exigences de fonds propres
Année 1	Année 2	Année 3				
14	9,6	10,7	21,5	1,7	24,8	1,98

## G. Politique de rémunération

### 1. Processus décisionnel

Un comité de rémunération a été instauré au sein de la Banque Misr Paris. Il réunit les membres de la direction générale et de la fonction ressources humaines. Ce comité procède notamment à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de la Banque.
- Des rémunérations fixes et variables accordées au personnel.

Les propositions du comité de rémunération de la Banque Misr Paris sont validées par le comité de rémunération de la Banque Misr en Egypte.

### 2. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément clef dans la mise en œuvre de la stratégie de la Banque. Elle poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser l'engagement des salariés sur le long terme.
- Attirer et retenir les professionnels les plus compétents.
- Eviter d'inciter les salariés à des prises de risques excessifs.

La part fixe de salaire versée à chaque salarié reflète les compétences attendues de chacun dans l'exercice de son poste, son niveau hiérarchique et son ancienneté dans l'organisation. Elle est spécifique à chaque métier et cohérente avec les niveaux de rémunération proposés sur le marché pour ce même métier.

La part variable de salaire correspond à une enveloppe annuelle allouée aux salariés en fonction du résultat comptable dégagé par la Banque. Sa répartition entre les collaborateurs est déterminée par le comité de rémunération de la Banque Misr Paris et validée par le comité de rémunération de la Banque Misr.

En 2022, la Banque Misr Paris a également mis en place un dispositif d'intéressement, permettant aux salariés de disposer d'une partie supplémentaire des bénéfices de la Banque et pour ceux qui le souhaitent, de se constituer une épargne salariale.

La Banque Misr Paris ne verse pas de rémunération différée.

Aucune rémunération annuelle versée à un collaborateur de la Banque Misr Paris n'excède 1 MEUR.

## H. Annexe

En milliers d'euros		31/12/2021	31/12/2022
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	100.000	100.000
	Dont actions		
	Dont CCI/CCA des Caisses régionales		
	Dont parts sociales des Caisses locales		
2	Résultats non distribués		
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	4.884	6.745
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	10.000	10.000
4	Montant des éléments éligibles visés à l'Article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1		
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)		
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant		
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	114.653	116.745
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	- 231	
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)		
9	Sans objet		
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)		
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur		
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées		
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)		
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement		
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)		
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)		
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)		
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)		
20	Sans objet		

EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction		
EU-20b	Dont participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)		
EU-20c	Dont positions de titrisation (montant négatif)		
EU-20d	Dont positions de négociation non dénouées (montant négatif)		
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'Article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)		
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)		
23	Dont détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important		
24	Sans objet		
25	Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles		